

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2230

14 novembre 2009

SOMMAIRE

Agence EUROPE	107029	L'Abbaye S.A.	107000
Alpha Factoring S.à r.l.	107031	Lala Private Equity S.A.	107005
Arco Holding S.A.	107040	Lala S.A.	107037
Asher S.A.	107020	Latin Spark S.A.	106994
Aviation Leasing OpCo 7 S.à r.l.	107032	LB Dame LP S.à r.l.	107029
Bender S.à r.l.	106994	LB Dame S.à r.l.	107030
Bolden S.A.	107023	Lumu Invest s.à r.l.	107024
Bumper 2 S.A.	107027	MIJIM s.à r.l.	107005
C & A Europe S.A.	107022	ML' bureau national et international des projets S.A.	106994
Delhaize Luxembourg S.A.	107020	Optimal Diversified Portfolio	107031
Delilah US Investments S.à r.l.	107034	Parker Hannifin (Luxembourg) S.à r.l. ..	107017
E.C.G. Domiciliation S.à r.l.	107029	Platinum Properties S.A.	107028
Egalux S.A.	107022	ProLogis Poland VIII S.à r.l.	107040
Eglux S.A.	107031	Quadra Hamburg 2 S.à r.l.	107026
Ellegi S.A.	107005	Quadra Kaiserslautern S.à r.l.	107025
ERP 4 HIRE S.A.	107039	Quadra Mainz BZ S.à r.l.	107025
Eural S.à r.l.	107038	Quadra Mainz Telekom S.à r.l.	107025
Eural S.à r.l. Alimentation Import-Export	107038	Quadra Mainz Volkspark S.à r.l.	107026
FRM Participations S.A.	107023	Quadra Stuttgart S.à r.l.	107027
GMH JV S.à r.l.	107040	Revisa - Expertise	107009
Hadafin Europe S.A.	107038	Safason Corporation SPF S.A.	107000
Idea S.A.	107022	Secupar S.A.	107036
Immojet S.A.	107031	Service Automobile S.A.	107024
Intercon S.A.	107037	Stargate S.A.	107021
Interimmobilière S.A.	107021	Transports Emile WAGNER Sarl	107031
International Fund Services	107022	Transports Huberty S.A.	107028
Interoute Holdings S.à r.l.	107026	Valentin Immobilier Conseils	107008
Jares Immobilière S.A.	107021	Vistra IP Rights S.à r.l.	107012
KAREJES S.A., Société de Gestion de Pa- trimoine Familial - SPF	107024	Winch Properties S.à r.l.	107011
KWISTUM Administration S.à r.l.	107027	Zentric s.à r.l.	107029

ML' bureau national et international des projets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 57.375.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2009 à 10.00 heures a été nommé administrateur et administrateur-délégué Monsieur Jan TER STEGE, né le 4 octobre 1951 à NL-Emmen, Pays-Bas, demeurant 8, Nordende, D-25860 Horstedt, à effet du 1^{er} octobre 2009 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014 en remplaçant Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28 octobre 2009.

ML' BUREAU NATIONAL ET INTERNATIONAL DES PROJETS S.A.

Jan TER STEGE

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009137739/16.

(090166799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Latin Spark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 114.000.

Par décision prise par le Conseil d'Administration réuni en date du 15 octobre 2009 à 16.00 heures au siège social:

Madame Carine Agostini (employée privée, adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg) née le 27.04.1977 à Villerupt (France) est cooptée à la fonction d'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Alexis Kamarowsky et terminera le mandat de son prédécesseur à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.10.2009.

L'agent domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009137741/16.

(090166742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Bender S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 148.862.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fifteenth of October.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

The private limited liability company governed by the laws of Spain "Marzabal S.L.", established and having its registered office in E-28003 Madrid, calle Marqués del Duero N°7, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Madrid, under the number B-79303962,

here duly represented by his managing director Mr. Nicolas COTONER Y MARTOS, businessman, born in Madrid (Spain), on the 31st of January 1947, residing in E-28023 Madrid, Finca la Escorzonera el Plantio.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which he deem to establish herewith and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "BENDER S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The purpose of the Company is the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may undertake all financial, personal property, real estate, commercial and industrial operations related directly or indirectly to the above mentioned activities or which may facilitate their realization, extension or development.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 4. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. The corporate capital is set at twelve thousand six hundred Euros (12,600.- EUR) represented by one hundred and twenty (120) sharequotas of one hundred and five Euros (105.-EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 6. The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota.

If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 7. The sharequotas shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right.

They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the sharequotas to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the sharequotas shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Law.

Art. 8. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 9. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 10. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

Art. 11. The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 12. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 13. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 14. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 15. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 16. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 18. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 19. With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 20. Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2009.

Subscription and Payment

The Articles of the Company thus having been established, the one hundred and twenty (120) sharequotas have been subscribed by the sole shareholder the company "Marzabal S.L.", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand six hundred Euros (12,600.-EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire corporate capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The registered office is established in L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.
- 2) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr. Nicolas COTONER Y MARTOS, Businessman, born in Madrid (Spain), on the 31st of January 1947, residing in E-28023, Finca la Escorzonera, Chairman and technical manager,

- Mr. Carlos Luis RODRIGUEZ-SAN PEDRO MARTOS, Businessman, born in Madrid (Spain), on the 9th of April 1973, residing in E- 31004 Pamplona, calle Iturralde y Suit, 95-D, vice-president of the Board of managers and administrative manager, and

- Mr. Luis MARTIN-TOLEDANO NUNEZ, Lawyer, born in Santander (Spain), on the 21st of July 1966, residing in E-28006 Madrid, calle Alcantara, 6-3 ext.izq., director and administrative manager.

3) The Company is validly bound in any circumstances by the signature of the technical manager solely or by the joint signature of the administrative managers.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representative of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said representative has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze octobre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée régie par les lois d'Espagne "Marzabal S.L.", établie et ayant son siège social à E-28003 Madrid, calle Marqués del Duero N° 7, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Madrid, sous le numéro B-79303962,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Nicolas COTONER Y MARTOS, entrepreneur, né à Madrid (Espagne), le 31 janvier 1947, demeurant à E-28023 Madrid, Finca la Escorzonera, el Plantio.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "BENDER S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. L'objet de la Société est l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra effectuer toutes opérations financières, mobilières, immobilières, commerciales et industrielles liées directement ou indirectement aux activités mentionnées ci-dessus ou qui peuvent faciliter leur réalisation, extension ou développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR), représenté par cent vingt (120) parts sociales de cent cinq euros (105,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la Loi.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par rassemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent vingt (120) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique la société Marzabal S.L., prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (12.600,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Assemblée générale des actionnaires

Et à l'instant les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée
 - Mr. Nicolas COTONER Y MARTOS, entrepreneur, né à Madrid (Espagne), le 31 janvier 1947, demeurant à E-28023 Madrid, Finca la Escorzonera, el Plantio, président et gérant technique,
 - Mr. Carlos Luis RODRIGUEZ-SAN PEDRO MARTOS, entrepreneur, né à Madrid (Espagne), le 9 avril 1973, demeurant à E-31004 Pamplona, calle Iturralde y Suit, 95 - D, vice-président et gérant administratif, et
 - Mr. Luis MARTIN-TOLEDANO NUNEZ, avocat, né à Santander (Espagne), le 31 janvier 1947, demeurant à E-28006 Madrid, calle Alcántara, 6-3 ext. Izq., directeur et gérant administratif.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant technique individuel ou par la signature conjointe des gérants administratifs.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit représentant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: COTONER Y MARTOS; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 23 octobre 2009. Relation GRE/2009/3862. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 29 octobre 2009.

Référence de publication: 2009137522/286.

(090166132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

L'Abbaye S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 58.721.

—

Par décision prise par le Conseil d'Administration réuni en date du 15 octobre 2009 à 15.15 heures au siège social:

Madame Carine Agostini (employée privée, adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg) née le 27.04.1977 à Villerupt (France) est cooptée à la fonction d'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Alexis Kamarowsky et terminera le mandat de son prédécesseur à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.10.2009.

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009137747/16.

(090166739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Safason Corporation SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.296.

—

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of September.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SAFASON CORPORATION SPF S.A., a société anonyme - société de gestion de patrimoine, having its registered office in L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 117.296), incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 7, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1613 of August 25, 2006, the articles of incorporation of which have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 26 September 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 2744 of 11 November 2008.

The meeting is presided over by Mrs Françoise DUMONT, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs. Solange WOLTER-SCHIERES, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Elise BELEY, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list mentioned hereabove, that all the TWO MILLION (2,000,000) shares are duly present or represented at the present meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the corporate Capital with an amount of EUR 4.000.000,- to increase it from EUR 10.000.000 to EUR 14.000.000,- by creation of 800.000 new shares of a par value of EUR 5.- each, to be fully paid up, having the same rights and privileges as the existing shares an entitling to dividends as from the day of the Extraordinary General Meeting of the shareholders resolving on the proposed capital increase.

2.- Subscription and payment in of the 800.000 new shares by the existing shareholders by incorporation of a correspondent amount from the current account of the shareholders in the company.

3.- Subsequent modification of the article 3 of the articles of association as follows:

The capital is fixed at FOURTEEN MILLION EUROS (EUR 14,000,000.-) represented by TWO MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND (2,800,000) shares of EUR 5.- (five euros)

4.- Miscellaneous.

The meeting having considered the agenda, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporation capital by an amount of FOUR MILLION EURO (EUR 4,000,000.-) so as to raise it from its present amount of TEN MILLION EURO (EUR 10,000,000.-) up to FOURTEEN MILLION EURO (EUR 14,000,000.-) by the issue of EIGHT HUNDRED THOUSAND (800.000) new shares having par value of FIVE EURO (EUR 5.-) each.

Second resolution

The meeting decides to admit to the subscription of all the EIGHT HUNDRED THOUSAND (800,000) new shares the existing shareholders as follows:

- 1.- HH Princess Fahdah Bint Falah Bin Sultan Bin Hothlain, residing in Erga Palace, Riyadh, Saudi Arabia, to the extent of ONE HUNDRED AND FOURTEEN THOUSAND THREE HUNDRED AND TWENTY (114,320) new shares,
- 2.- HRH Prince Mohammed Bin Salman Bin AbdulAziz Al-Saud, residing in Erga Palace, Riyadh, Saudi Arabia, to the extent of ONE HUNDRED AND FOURTEEN THOUSAND TWO HUNDRED AND EIGHTY (114,280) new shares,
- 3.- HRH Prince Turki Bin Salman Bin AbdulAziz Al-Saud, residing in Erga Palace, Riyadh, Saudi Arabia, to the extent of ONE HUNDRED AND FOURTEEN THOUSAND TWO HUNDRED AND EIGHTY (114,280) new shares,
- 4.- HRH Prince Khalid Bin Salman Bin AbdulAziz Al-Saud, residing in Erga Palace, Riyadh, Saudi Arabia, to the extent of ONE HUNDRED AND FOURTEEN THOUSAND TWO HUNDRED AND EIGHTY (114,280) new shares,
- 5.- HRH Prince Naif Bin Salman Bin Abdul Aziz Al-Saud, residing in Erga Palace, Riyadh, Saudi Arabia, to the extent of ONE HUNDRED AND FOURTEEN THOUSAND TWO HUNDRED AND EIGHTY (114,280) new shares,
- 6.- HRH Prince Bandar Bin Salman Bin AbdulAziz Al-Saud, residing in Erga Palace, Riyadh, Saudi Arabia, to the extent of ONE HUNDRED AND FOURTEEN THOUSAND TWO HUNDRED AND EIGHTY (114,280.-)
- 7.- HRH Prince Rakan Bin Salman Bin AbdulAziz Al-Saud, residing in Erga Palace, Riyadh, Saudi Arabia, to the extent of ONE HUNDRED AND FOURTEEN THOUSAND TWO HUNDRED AND EIGHTY (114,280) new shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

- 1.- HH Princess Fahdah Bint Falah Bin Sultan Bin Hothlain, prenamed, who declared to subscribe to ONE HUNDRED AND FOURTEEN THOUSAND THREE HUNDRED AND TWENTY (114,320) new shares and to have them fully paid up by the conversion into capital of of an liquid, certain and mature claim against the company, to the extent of FIVE HUNDRED AND SEVENTY-ONE THOUSAND SIX HUNDRED EURO (EUR 571,600.-),
- 2.- HRH Prince Mohammed Bin Salman Bin AbdulAziz Al-Saud, prenamed, who declared to subscribe to ONE HUNDRED AND FOURTEEN THOUSAND TWO HUNDRED AND EIGHTY (114,280) new shares and to have them fully paid up by the conversion into capital of an liquid, certain and mature claim against the company, to the extent of FIVE HUNDRED AND SEVENTY-ONE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (EUR 571,400.-),
- 3.- HRH Prince Turki Bin Salman Bin AbdulAziz Al-Saud, prenamed, who declared to subscribe to ONE HUNDRED AND FOURTEEN THOUSAND TWO HUNDRED AND EIGHTY (114,280) new shares and to have them fully paid up by the conversion into capital of an liquid, certain and mature claim against the company, to the extent of FIVE HUNDRED AND SEVENTY-ONE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (EUR 571,400.-),
- 4.- HRH Prince Khalid Bin Salman Bin Abdul Aziz Al-Saud, prenamed, who declared to subscribe to ONE HUNDRED AND FOURTEEN THOUSAND TWO HUNDRED AND EIGHTY (114,280) new shares and to have them fully paid up by the conversion into capital of an liquid, certain and mature claim against the company, to the extent of FIVE HUNDRED AND SEVENTY-ONE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (EUR 571,400.-),
- 5.- HRH Prince Naif Bin Salman Bin AbdulAziz Al-Saud, prenamed,

who declared to subscribe to ONE HUNDRED AND FOURTEEN THOUSAND TWO HUNDRED AND EIGHTY (114,280) new shares and to have them fully paid up by the conversion into capital of an liquid, certain and mature claim against the company, to the extent of FIVE HUNDRED AND SEVENTY-ONE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (EUR 571,400.-),

6.- HRH Prince Bandar Bin Salman Bin AbdulAziz Al-Saud, prenamed,

who declared to subscribe to ONE HUNDRED AND FOURTEEN THOUSAND TWO HUNDRED AND EIGHTY (114,280) new shares and to have them fully paid up by the conversion into capital of an liquid, certain and mature claim against the company, to the extent of FIVE HUNDRED AND SEVENTY-ONE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (EUR 571,400.-),

7.- HRH Prince Rakan Bin Salman Bin AbdulAziz Al-Saud, prenamed,

who declared to subscribe to ONE HUNDRED AND FOURTEEN THOUSAND TWO HUNDRED AND EIGHTY (114,280) new shares and to have them fully paid up by the conversion into capital of an liquid, certain and mature claim against the company, to the extent of FIVE HUNDRED AND SEVENTY-ONE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (EUR 571,400.-),

All the subscribers are here represented by Mrs. Françoise DUMONT, prenamed,
by virtue of the aforementioned proxies.

The existence of the said claims is proofed in a report established by the réviseur d'entreprises Mr. Fons Mangen, L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken, on September 16, 2009, concluding as follows:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 800.000 actions d'une valeur nominale de EUR 5,- chacune, totalisant EUR 4.000.000,-".

This report, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article three of the articles of incorporation so as to read as follows:

" **Art. 3. First paragraph.** The corporate capital is fixed at FOURTEEN MILLION EURO (EUR 14,000,000.-) represented by TWO MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND (2,800,000) shares of FIVE EURO (EUR 5.-) each."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately EUR 3,500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAFASON CORPORATION SPF S.A., une société anonyme - société de gestion de patrimoine, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 117.296), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1613 du 25 août 2006, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 26 septembre 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2744 du 11 novembre 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La président désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Elise BELEY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les DEUX MILLIONS (2.000.000) actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social d'un montant de EUR 4.000.000,- pour le porter de EUR 10.000.000,- à EUR 14.000.000,- par la création de 800.000 nouvelles actions ayant une valeur nominale de EUR 5,- chacune, à libérer entièrement, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes et qui auront droit au dividende à partir de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actions décidant l'augmentation de capital proposée.

2.- Souscription et libération des 800.000 nouvelles actions par incorporation d'un montant correspondant aux comptes actuels des actionnaires de la société.

3.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts comme suit:

Le capital social est fixé à EUR 14.000.000 (quatorze millions d'Euros) représenté par 2.800.000 (deux millions huit cent mille) actions de EUR 5,- (cinq euros).

4.- Divers.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de QUATRE MILLIONS D'EUROS (EUR 4.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de DIX MILLIONS D'EUROS (EUR 10.000.000,-) à QUATORZE MILLIONS D'EUROS (EUR 14.000.000,-), par la création et l'émission de HUIT CENT MILLE (800.000) actions nouvelles ayant une valeur nominale de CINQ EUROS (EUR 5,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de la totalité des HUIT CENT MILLE (800.000) actions nouvelles les actionnaires actuels à savoir:

1.- S.A. Princess Fahdah Bint Falah Bin Sultan Bin Hothlain, demeurant à Erga Palace, Riyadh, Arabie Saoudite, à concurrence de CENT QUATORZE MILLE TROIS CENT VINGT (114.320) nouvelles actions,

2.- S.A.R. Prince Mohammed Bin Salman Bin Abdul Aziz A-Saud, demeurant à Erga Palace, Riyadh, Arabie Saoudite, à concurrence de CENT QUATORZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT (114.280) nouvelles actions,

3.- S.A.R. Prince Turki Bin Salman Bin AbdulAziz Al-Saud, demeurant à Erga Palace, Riyadh, Arabie Saoudite, à concurrence de CENT QUATORZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT (114.280) nouvelles actions,

4.- S.A.R. Prince Khalid Bin Salman Bin Abdul Aziz Al-Saud, demeurant à Erga Palace, Riyadh, Arabie Saoudite, à concurrence de CENT QUATORZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT (114.280) nouvelles actions,

5.- S.A.R. Prince Naif Bin Salman Bin AbdulAziz Al-Saud, demeurant à Erga Palace, Riyadh, Arabie Saoudite, à concurrence de CENT QUATORZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT (114.280) nouvelles actions,

6.- S.A.R. Prince Bandar Bin Salman Bin AbdulAziz Al-Saud, demeurant à Erga Palace, Riyadh, Arabie Saoudite, à concurrence de CENT QUATORZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT (114.280) nouvelles actions,

7.- S.A.R. Prince Rakan Bin Salman Bin Abdul Aziz Al-Saud, demeurant à Erga Palace, Riyadh, Arabie Saoudite, à concurrence de CENT QUATORZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT (114.280) nouvelles actions.

Souscription - Libération

Sont alors intervenus aux présentes:

1.- S.A. Princess Fahdah Bint Falah Bin Sultan Bin Hothlain, prénommée,

laquelle déclare souscrire CENT QUATORZE MILLE TROIS CENT VINGT (114.320) actions nouvelles et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'actionnaire à l'encontre de la société, d'un montant de CINQ CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 571.600,-),

2.- S.A.R. Prince Mohammed Bin Salman Bin AbdulAziz Al-Saud, prénommé,

lequel déclare souscrire CENT QUATORZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT (114.280) actions nouvelles et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'actionnaire à l'encontre de la société, d'un montant de CINQ CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 571.400,-),

3.- S.A.R. Prince Turki Bin Salman Bin AbdulAziz Al-Saud, prénommé,

lequel déclare souscrire CENT QUATORZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT (114.280) actions nouvelles et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'actionnaire à l'encontre de la société, d'un montant de CINQ CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 571.400,-),

4.- S.A.R.Prince Khalid Bin Salman Bin AbdulAziz Al-Saud, prénommé,

lequel déclare souscrire CENT QUATORZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT (114.280) actions nouvelles et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'actionnaire à l'encontre de la société, d'un montant de CINQ CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 571.400,-),

5.- S.A.R. Prince Naif Bin Salman Bin AbdulAziz Al-Saud, prénommé,

lequel déclare souscrire CENT QUATORZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT (114.280) actions nouvelles et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'actionnaire à l'encontre de la société, d'un montant de CINQ CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 571.400,-),

6.- S.A.R. Prince Bandar Bin Salman Bin AbdulAziz Al-Saud, prénommé,

lequel déclare souscrire CENT QUATORZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT (114.280) actions nouvelles et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'actionnaire à l'encontre de la société, d'un montant de CINQ CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 571.400,-),

7.- S.A.R. Prince Rakan Bin Salman Bin AbdulAziz Al-Saud, prénommé,

lequel déclare souscrire CENT QUATORZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT (114.280) actions nouvelles et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'actionnaire à l'encontre de la société, d'un montant de CINQ CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 571.400,-),

Tous les souscripteurs sont ici représentés par Madame Françoise DUMONT, prénommée, en vertu des procurations dont mention ci-avant.

L'existence desdites créances a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par le réviseur d'entreprises Monsieur Fons Mangen, L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken, le 16 septembre 2009, qui conclut comme suit:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 800.000 actions d'une valeur nominale de EUR 5,- chacune, totalisant EUR 4.000.000,-".

Ledit rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à QUATORZE MILLIONS D'EUROS (EUR 14.000.000,-) représenté par DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE (2.800.000) actions de CINQ EUROS (EUR 5,-) chacune."

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ EUR 3.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau.

Signé: F. DUMONT, S. WOLTER-SCHIERES, E. BELEY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 octobre 2009. Relation: LAC/2009/40983. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009137488/260.

(090166551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Lala Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 135.534.

—

Par décision prise par le Conseil d'Administration réuni en date du 15 octobre 2009 à 15.30 heures au siège social:

Madame Carine Agostini (employée privée, adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg) née le 27.04.1977 à Villerupt (France) est cooptée à la fonction d'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Alexis Kamarowsky et terminera le mandat de son prédécesseur à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.10.2009.

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009137745/16.

(090166740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

MIJIM s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9153 Dirbach, Maison 3.

R.C.S. Luxembourg B 134.771.

—

Cession

de parts sociales

Entre les soussignés:

Madame Mireille NEY, sans état, née à Luxembourg, le 4 janvier 1964, demeurant à L-9164 Lipperscheid, 39, Tunnelstrooss, d'une part

Et

Monsieur Antoine JIMENEZ, retraité, né à Barcelone (Espagne), le 24 avril 1940, demeurant à F-31340 Villematier (France), 474, Chemin d'Ayrolles,

d'autre part

il a été exposé ce qui suit:

1) Madame Mireille NEY, préqualifiée, propriétaire de cent parts sociales (100) de cent vingt-quatre euros (124,00 €) chacune, de la société à responsabilité limitée "MIJIM s.à r.l.", cède toutes ses parts sociales à Monsieur Antoine JIMENEZ, préqualifié, ici présent, ce acceptant, au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance.

2) Par la présente cession, Monsieur Antoine JIMENEZ, préqualifié, devient propriétaire des parts cédées à compter de ce jour avec tous les droits qui y sont attachés. Il aura droit notamment aux produits des dites parts, qui y sont attachés et qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

3) Suite à la présente cession, le capital social est réparti comme suit:

Monsieur Antoine JIMENEZ 100 parts sociales

Fait et signé en deux exemplaires à Dirbach, le 28 octobre 2009.

Mireille NEY / Antoine JIMENEZ.

Référence de publication: 2009137750/26.

(090166434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Ellegi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.756.

—

In the year two thousand and nine, on the fifth day of October.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ELLEGI S.A., a société anonyme having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 117.756), incorporated by deed of the undersigned notary on 27 June 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1683 of 8 September 2006.

The meeting is presided over by Mr. Pierre MESTDAGH, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs. Ariette SIEBENALER, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Solange WOLTER-SCHIERES, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list mentioned hereabove, that all the THREE HUNDRED AND TEN (310) shares are duly present or represented at the present meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

- 1.- Decision to proceed with the company's liquidation.
- 2.- Appointment of one Liquidator and specification of its powers.
- 3.- Discharge to the Directors and the Statutory Auditor until the date of the present deed.
- 4.- Miscellaneous.

The meeting having considered the agenda, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides the dissolution in anticipation of the company and to put the company into liquidation as of this date.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator

Merlis S. à r.l., having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Third resolution

The meeting decides to grant discharge to the Members of the Board of Directors and to Statutory Auditor for the execution of their respective mandates for the period of January 1, 2009 until this date.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le cinq octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ELLEGI S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 117.756), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 juin 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1683 du 8 septembre 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ariette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les TROIS CENT DIX (310) actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société;
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes jusqu'à la date de la présente assemblée.
- 4.- Divers.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

Merlis S. à r.l., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au jour de la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. MESTDAGH, A. SIEBENALER, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42851. Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009137494/120.

(090166513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Valentin Immobilier Conseils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 35-37, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 148.855.

— STATUTS

L'an deux mil neuf, le seize octobre.

Pardevant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Paul Valentin GIGAUD, agent commercial, né le 28 juin 1944 à Bougneau (F), demeurant à F-91290 Arpajon, rue Edouard Herriot 26.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "VALENTIN IMMOBILIER CONSEILS".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet la vente, l'achat, l'échange, la mise en valeur, la promotion, la négociation, l'expertise, la location et la gérance de tous biens immeubles bâtis ou non-bâtis.

La société a également pour objet l'exploitation d'une agence commerciale, l'achat et la vente de marchandises pour le compte de commettants.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre Euros (124.- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400.-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'associé unique d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire.

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2010.

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 900.- EUR.

Assemblée générale.

Et ensuite l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Paul Valentin GIGAUD préqualifié, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

- Le siège social est établi à L-1661 Luxembourg, 35-37, Grand-Rue.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: Paul Valentin GIGAUD, Paul DECKER,

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2009. Relation: LAC/2009/43932. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre pour des besoins administratifs.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009137527/71.

(090166130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Revisa - Expertise, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 10, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 148.865.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Claude Schroeder, expert-comptable, né le 2 mars 1973, à Ettelbruck, Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 10, avenue du Bois.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'établir ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Titre I^{er} . - Forme Juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet d'exercer les activités d'expert-comptable telles qu'elles sont définies à l'article 1^{er} de la loi du 10 juin 1999 portant organisation de la profession d'expert-comptable.

Elle pourra effectuer des prestations et donner des consultations dans les domaines financiers, économiques, administratifs, fiscaux et qui se rapportent à la fondation, à la domiciliation, à l'organisation et à la gestion d'entreprises et de sociétés et, de manière générale, exercer toutes activités qui ne sont pas incompatibles avec la profession d'expert-comptable.

La société pourra prendre des participations dans toute société exerçant des activités similaires, complémentaires ou susceptibles de favoriser le développement de l'activité principale.

Art. 3. La Société prend la dénomination de REVISA - EXPERTISE.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.
Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus d'agrément, les co-associés devront ou bien acquérir eux-mêmes lesdites parts sociales, ou bien les faire acquérir soit par un tiers agréé par eux, soit par la Société elle-même, conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le prix de cession des parts sociales sera fixé chaque année par l'assemblée générale annuelle.

Le prix ainsi fixé sera valable jusqu'à l'assemblée générale annuelle suivante

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des associés sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même l'année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Claude Schroeder, préqualifié.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.000,-.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée Monsieur Claude Schroeder, expert-comptable, né le 2 mars 1973, à Ettelbruck, Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 10, avenue du Bois, lequel pourra valablement engager la Société par sa seule signature.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1251 Luxembourg, 10, avenue du Bois.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. SCHROEDER - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 octobre 2009. Relation: LAC/2009/41001. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-huit octobre de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009137533/118.

(090166394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Winch Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2009137658/11.

(090166469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Vistra IP Rights S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 148.864.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of the month of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Vistra Holdings S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, having been incorporated under the laws of the British Virgin Islands and having transferred its registered office and central administration from Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola to 12, rue Léon Thyès, L 2636 Luxembourg by virtue of a decision of the sole shareholder held on 22 October 2009 in front of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg ("Vistra")

represented by Me Marco Rasqué da Silva, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 22nd October 2009.

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the Company is "Vistra IP Rights S.à.r.l."

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind as well as the acquisition and holding, and the transfer by sale, exchange or otherwise of patents, licenses, brands and any other intellectual property rights in its broadest sense, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, securities, guarantees or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 5. The capital of the Company is fixed at eighty-three thousand five hundred and fifty-four Euro (EUR 83,554.-) divided into eighty-three thousand five hundred and fifty-four (83,554) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Art. 6. Each share entitles its owner to a proportionate right in the Company's assets and profits.

Art. 7. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 8. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board

by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote, it being understood that at least two managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of members may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

The minutes of a meeting of the board of management shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or by the board of managers as the case may be.

Art. 9. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 10. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 11. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg law on commercial companies in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by members representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by (x) a majority of the members (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by members representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 12. The accounting year begins on 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 13. Every year as of 31st December, the annual accounts are drawn up by the manager or board of managers.

Art. 14. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 15. Out of the net profit five (5) percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten (10) percent of the capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The balance may be distributed to the members upon decision of a meeting.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a members meeting. The members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 16. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not be members and who are appointed by the members who will specify their powers and remunerations.

Art. 17. If, and as long as one member holds all the shares, the Company shall exist as a single associate Company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

The sole member exercises the powers of the general meeting.

Art. 18. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by Vistra Holdings S.à.r.l. (prenamed), the appearing party here represented as stated here above by Me Marco Rasqué da Silva, maître en droit, declared to subscribe all eighty-three thousand five hundred and fifty-four (83,554) shares of the Company and to pay them up in full through a contribution in kind of certain intellectual property rights (the "IP Rights") held by Vistra Holdings S.à.r.l. (the "Contribution in Kind") and as more fully described in the report of Vistra Holdings S.à.r.l. (prenamed) as founder of the Company dated 22 October 2009 (a copy of which is annexed to the present deed to be registered therewith).

The conclusion of such report reads as follows:

"In view of the above, Vistra believes that the value of the IP Rights to be contributed in kind amounts to 83,554 Euro being equal to the share capital to be subscribed by Vistra at the incorporation of the Company."

It is resolved to value the Contribution in Kind at eighty-three thousand five hundred and fifty-four Euro (EUR 83,554.-).

Evidence of the Contribution in Kind to the Company was shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,800.-

Extraordinary general meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
 2. - Mr Marinus Cornelius Jan Bouw born on 22 March 1959 in Katwijk, the Netherlands and residing professionally at 6, Place de Chevelu, 1201 Geneva, Switzerland;
 - Mr Ivo Hemelraad born on 12 October 1961 at Utrecht, the Netherlands, and residing professionally at 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg; and
 - Mrs Johanna Dirkje Martina van Oort, born on 28 February 1967 in Groningen, the Netherlands and residing professionally at 6, Place de Chevelu, 1201 Geneva, Switzerland.
- have been appointed as managers of the Company for an undetermined period.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2009.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le vingt-deux octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Vistra Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant été constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques et ayant transféré son siège social de Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Luxembourg en vertu d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 octobre 2009 pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("Vistra"),

représentée par Me Marco Rasqué da Silva, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 22 octobre 2009.

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée "Vistra IP Rights S.à r.l.", qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes. Le nom de la Société est "Vistra IP Rights S.à r.l."

Art. 2. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autre d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, de même que l'acquisition et la détention, ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autrement de brevets, licences, marques et tout autre droit de propriété intellectuelle dans son sens le plus large et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations. D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, sûretés, garanties ou de toute autre manière) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision collective de ses associés.

Art. 5. Le capital de la Société est fixé à quatre-vingt-trois mille cinq cent cinquante-quatre Euros (EUR 83.554,-) divisé en quatre-vingt-trois mille cinq cent cinquante-quatre (83.554) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une part proportionnelle dans les actifs et passifs de la Société.

Art. 7. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, tout transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter, étant entendu que deux gérants au moins doivent être présents en personne ou par conférence téléphonique.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de la classe A et les gérants de la classe B. Toute classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue.

Le procès-verbal d'une réunion du conseil de gérance sera signé par tous les gérants présents ou représentés à cette réunion. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, ou par le conseil de gérance, le cas échéant.

Art. 9. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée, (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 13. Chaque année, le gérant, ou le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Art. 14. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 15. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être une obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi ou des présents statuts.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. Les associés peuvent décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 17. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par Vistra Holdings S.à r.l. (prénommée), la partie comparante, représentée dans les présentes tel que mentionné ci-avant par Me Marco Rasqué da Silva, maître en droit, a déclaré souscrire à toutes les quatre-vingt-trois mille cinq cent cinquante-quatre (83.554) parts sociales de la Société et de les libérer entièrement en contrepartie d'un apport en nature de certains droits de propriété intellectuelle détenus par Vistra Holdings S.à r.l., ("Apport en Nature") tel que décrit dans le rapport de Vistra Holdings S.à r.l. (prénommée) en sa capacité de fondateur de la Société daté du 22 octobre 2009 (dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement).

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Au vu de ce qui précède, Vistra estime que la valeur des Droits IP faisant l'objet de l'apport en nature s'élève à 83.554 Euros, étant égal au capital social devant être souscrit par Vistra à la constitution de la Société."

Il est décidé d'évaluer l'Apport en Nature à quatre-vingt-trois mille cinq cent cinquante-quatre Euros (€83.554,-).

Preuve de l'Apport en Nature à la Société a été montrée au notaire soussigné.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ EUR 1.800,-

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg
 2. - Monsieur Marinus Cornelis Jan Bouw, né le 22 mars 1959 à Katwijk, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 6, Place de Chevelu, 1201 Genève, Suisse;
 - Monsieur Ivo Hemelraad, né le 12 octobre 1961 à Utrecht, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; et
 - Madame Johanna Dirkje Martina van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 6, Place de Chevelu, 1201 Genève, Suisse;
- ont été nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé M. RASQUE DA SILVA - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44583. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-huit octobre de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009137532/311.

(090166383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Parker Hannifin (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 110.674.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of September at 17.00 o'clock,
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette,

There appeared:

Parker Italy (PH España Holding) LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County Delaware 19801 and registered with the Secretary of the State of Delaware, under number 3514681,

represented by M^e Annie Elfassi, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 29, 2009.

The said proxy, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain enclosed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed is the sole partner of PARKER HANNIFIN (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.674, incorporated by deed dated August 30, 2005 of Maître Robert SCHUMAN, notary residing in Differdange, in replacement of Maître Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C, on January 12, 2006, number 79 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed dated May 31, 2006 of Maître Paul FRIEDERS, prenamed, published in the Memorial C, on August 30, 2006, number 1641.

After this had been set forth, the above named partner, representing the whole corporate capital of the Company, has decided to take the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole partner decides to increase the share capital by an amount of twenty-five Euro (EUR 25.-) so as to bring it from its present amount of nine million five hundred sixty-seven thousand seven hundred fifty Euro (EUR 9,567,750.-) to nine million five hundred sixty-seven thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 9,567,775.-) by the issue of one (1) new part with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Payment

The one (1) new part has been entirely subscribed for and paid up by a contribution in kind made by the sole partner of the Company for an aggregate amount of thirty million seven hundred twenty-five thousand nine hundred sixty-four Euro and fifty-five cents (EUR 30,725,964.55.-) and consisting of:

- a claim held by Parker Italy (PH España Holding) LLC, prenamed, against Parker Hannifin Industries and Assets Holding SL, a company organized and validly existing under the laws of Spain, having its principal place of business at Madrid, Spain ("PHIA Holding SL"), for an amount of twenty-three million seven thousand five hundred fifty Euro (EUR 23,007,550.-);
- a claim held by Parker Italy (PH España Holding) LLC, prenamed, against PHIA Holding SL for an amount of three hundred sixty two thousand seven hundred and three Euro and fifty five cents (EUR 362,703.55.-);
- a claim held by Parker Italy (PH España Holding) LLC, prenamed, against PHIA Holding SL for an amount of seven million three hundred and five thousand five hundred thirty Euro (EUR 7,305,530.-); and
- a claim held by Parker Italy (PH España Holding) LLC, prenamed, against PHIA Holding SL for an amount of fifty thousand one hundred eighty-one Euro (EUR 50,181.-);

out of which twenty-five Euro (EUR 25.-) represent the total par value of the new part and the remaining thirty million seven hundred twenty-five thousand nine hundred thirty-nine Euro and fifty-five cents (EUR 30,725,939.55.-) represent the total share premium paid upon the new part of the Company (before allocation of the legal reserve).

Proof of such subscription and payment has been given on presentation of an interim balance sheet dated September 30, 2009 and by a certification dated September 30, 2009 by the shareholders of Parker Italy (PH Espana Holding) LLC, prenamed, out of which one represent its Managing Member, and relating to the existence and to the value of the above claims held by the sole partner and now contributed to the Company.

Out of the share premium, an amount of two hundred forty-seven thousand four hundred seventy-two Euro and fifty cents (EUR 247,472.50.-) shall be allocated to the legal reserve account of the Company.

Second resolution

The sole partner subsequently resolves to amend article 7 of the Company's articles of association in order to reflect the increase of capital as follows:

" **Art. 7.** The capital is fixed at nine million five hundred sixty-seven thousand seven hundred, seventy-five Euro (EUR 9,567,775.-), represented by three hundred eighty-two thousand seven hundred and eleven (382,711) parts with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, entirely subscribed and fully paid up."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the foregoing increase of capital are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-). The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille neuf, le trente septembre, à 17.00 heures,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette,

A comparu:

Parker Italy (PH España Holding) LLC, une 'limited liability company' constituée selon les lois du Delaware, établie et ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County Delaware 19801, et inscrite auprès du Secretary de l'Etat du Delaware sous le numéro 3514681, représentée par Maître Annie ELFASSI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 29 septembre 2009. Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire représentant le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La société préqualifiée est le seul associé de PARKER HANNIFIN (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée en droit luxembourgeois, avec siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.674, constituée selon acte daté du 30 août 2005 de Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange, en remplacement de Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C en date du 12 janvier 2006, numéro 79 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu en date du 31 mai 2006 par Maître Paul FRIEDERS, préqualifié, publié au Mémorial C le 30 août 2006, numéro 1641.

Ces faits exposés, l'associé préqualifié, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a décidé de prendre les résolutions suivantes, conformément à l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) pour le porter de son montant actuel de neuf millions cinq cent soixante-sept mille sept cent cinquante Euros (EUR 9.567.750,-) à neuf millions cinq cent soixante-sept mille sept cent soixante-quinze Euros (EUR 9.567.775,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

La seule (1) nouvelle part sociale a été entièrement souscrite et libérée moyennant un apport en nature fait par l'associé unique de la Société d'un montant total de trente millions sept cent vingt-cinq mille neuf cent soixante-quatre Euros et cinquante cinq cents (EUR 30.725.964,55) composé comme suit:

- une créance détenue par Parker Italy (PH España Holding) LLC, préqualifiée, contre Parker Hannifin Industries and Assets Holding SL, une société organisée et existante selon les lois d'Espagne, avec siège social à Madrid, Espagne ("PHIA Holding SL"), à concurrence d'un montant de vingt-trois millions sept mille cinq cent cinquante Euros (EUR 23.007.550,-)
- une créance détenue par Parker Italy (PH España Holding) LLC, préqualifiée, contre PHIA Holding SL à concurrence d'un montant de trois cent soixante-deux mille sept cent trois Euros et cinquante cinq cents (EUR 362.703,55);
- une créance détenue par Parker Italy (PH España Holding) LLC, préqualifiée, contre PHIA Holding SL à concurrence d'un montant sept millions trois cent cinq mille cinq cent trente Euros (EUR 7.305.530,-), et
- une créance détenue par Parker Italy (PH España Holding) LLC, préqualifiée, contre PHIA Holding SL à concurrence d'un montant de cinquante mille cent quatre-vingt et un Euros (EUR 50.181,-); dont vingt-cinq Euros (EUR 25,-) représente la valeur nominale de la nouvelle part sociale et le solde de trente millions sept cent vingt-cinq mille neuf cent trente-neuf Euros et cinquante-cinq cents (EUR 30.725.939,55) le montant total de prime payée sur la nouvelle part sociale de la Société (avant allocation de la réserve légale).

La preuve de ladite souscription et dudit paiement a été fournie moyennant présentation d'un état financier intérimaire daté du 30 septembre 2009 et moyennant un certificat daté du 30 septembre 2009 établi par les associés de Parker Italy (PH España Holding) LLC, préqualifiée, dont l'un d'eux est l'associé gérant, et relatif à l'existence et à la valeur des créances susmentionnées détenues par l'associé unique et désormais transférées à la Société.

Un montant de deux cent quarante-sept mille quatre cent soixante-douze Euros et cinquante cents (EUR 247.472,50) sera prélevé de la prime d'émission pour être alloué à la réserve légale de la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide par la suite de modifier l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le capital est fixé à neuf millions cinq cent soixante-sept mille sept cent soixante-quinze Euros (EUR 9.567.775,-) divisé en trois cent quatre-vingt-deux mille sept cent onze (382.711) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées."

107020

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société s'élève à approximativement SEPT MILLE EUROS (EUR 7.000,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Elfassi, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 octobre 2009. Relation: EAC/2009/11948. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 octobre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009137519/137.

(090166711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Asher S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.082.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASHER S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009137765/12.

(090166024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Delhaize Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8281 Kehlen, 6, rue d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 97.993.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société du 23 octobre 2009

En date du 23 octobre 2009, l'assemblée générale de la Société

prend acte de la démission de

- Monsieur Renaud COGELS et de Madame Christiane STEEGMANS en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat;

décide de nommer

- Monsieur Johan DE LILLE, né le 12 juin 1962 à Brugge, Belgique, demeurant à 5, Nederokkerzeelsesteenweg, B-3071 Erps-Kwerps, Belgique,

- Monsieur Mark VERLEYE, né le 16 novembre 1960 à Gand, Belgique, demeurant à 31A, Grotendries, B-1861 Wolvertem, Belgique,

en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Par conséquent, le conseil d'administration de la Société se compose désormais des personnes suivantes:

Monsieur Johan DE LILLE

Monsieur Mark VERLEYE

Monsieur Michel EECKHOUT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

107021

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

DELHAIZE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009137761/28.

(090165935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Stargate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 77.017.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 30 septembre 2009 que:
Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3 rue de la Chapelle, a été nommée administrateur de la société en remplacement de Maître Lydie LORANG démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009137920/14.

(090166795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Interimmobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 93.541.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 30 septembre 2009 que:
Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, a été nommée administrateur de la société en remplacement de Maître Lydie LORANG démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009137921/14.

(090166800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Jares Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 89.485.

—
EXTRAIT

IL RESULTE D'UNE DECISION PRISE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUILLET 2008
QUE SONT REELUS AUX POSTES D'ADMINISTRATEUR. LEURS MANDATS SE TERMINANT LORS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE 2012 QUI SE TIENDRA EN 2013

MADAME MARIE-PAUL VAN WAELEM,

née le 05.01.1950 à Uccle (B), expert comptable, demeurant à 7, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg

MADAME MARIE JOSEPH RENDERS,

née le 17.10.1948 à Halle (B), administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 7, rue du Fort Rheinsheim,
L-2419 Luxembourg

MAINFORD INTERNATIONAL S.A.

inscrite au Registre Publique de Panama sous le numéro 326414, avec siège social à Samuel Levis Avenue, Hing Kong
Bank B, Panama City, Panama.

QU'EST REELU AU POSTE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES. SON MANDAT SE TERMINANT LORS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE 2012 QUI SE TIENDRA EN 2013

EWA REVISION S.A.,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B 38.937 avec siège social à 45, av. J.F. Kennedy, L
9053 Ettelbruck.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137919/26.

(090166636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Idea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 29.649.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 mai 2009

L'Assemblée Générale constate que Monsieur Jean Nicolas a quitté le Conseil d'Administration et nommé Monsieur Martin Schroeder, demeurant place de l'Indépendance à L-1813 Howald comme administrateur.

Pour les actes d'une valeur inférieure à 12.395,00 €, la société est valablement engagée par la signature de Monsieur Martin Schroeder ou Monsieur Italo Vaccher conjointe à celle de Monsieur Jean Herr ou Gilbert Huyberechts.

Pour des actes d'une valeur supérieure, trois signatures sont requises.

Signature.

Référence de publication: 2009138018/14.

(090166650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

C & A Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 91.884.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration de la société C&A Europe S.A. qui s'est réuni en date du 8 octobre 2009 que: Suite à la démission de Mr Armand Haas, le Conseil d'administration a procédé à son remplacement, son mandat se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2010, en nommant comme administrateur:

- Johny Seré, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Jean Monnetlaan, B-1804 Vilvoorde, Belgique.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009138019/15.

(090166675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

International Fund Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.873.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 7 septembre 2009 que le mandat d'administrateur de Mme Carolyn BROMLEY a été reconduit pour une nouvelle période de 6 ans s'achevant avec la tenue de l'assemblée générale prévue en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2009138016/13.

(090166634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Egalux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 60.418.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 septembre 2009

Les actionnaires de la société EGALUX S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 15 septembre 2009, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, et

sont arrivés à leur terme en 2009, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009138015/26.

(090166631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Bolden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 73.056.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2009

Les actionnaires de la société BOLDEN S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2009, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que le mandat des administrateurs de:

- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement au 4, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg,
 - Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement au 4, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg,
 - Monsieur Georges Gredt, comptable, demeurant professionnellement au 4, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg
- sont arrivés à échéance, décide de les renouveler pour une nouvelle période d'un an c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

D'autre part, l'assemblée constatant que le mandat du commissaire aux comptes de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009138014/24.

(090166628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

FRM Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 58.158.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration de la société FRM Participations S.A. qui s'est réuni en date du 8 octobre 2009 que:

Suite à la démission de Mr Armand Haas, le Conseil d'administration a procédé à son remplacement, son mandat se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2010, en nommant comme administrateur:

- Johny Seré, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Jean Monnetlaan, B-1804 Vilvoorde, Belgique.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2009138021/16.

(090166682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

KAREJES S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 137.495.

Il résulte d'une résolution circulaire du Conseil d'Administration datée du 10 juin 2009 que M. Victor Manuel MOYE ALVAREZ, demeurant à Bahia n° 7336, Fracc. Fuentes del Valle, C.P. 32500, C.D. Juarez, Chihuahua, Mexique, a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2009138031/14.

(090166627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Lumu Invest s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 148.384.

Constatation de cession de parts sociales

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à une convention de cession de parts sociales du 19.10.2009, signée sous seing privé par le cédant et le cessionnaire et acceptée par la gérance au nom de la société, le capital social de la société LUMU INVEST SARL ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 148.384, est désormais réparti comme suit:

Madame Muriel DEVILLERS, demeurant à L-8156 Bridel, 13, rue Lucien Wercollier, cinquante parts sociales	50
Monsieur Gian-Luca CIOLETTI, demeurant à Laajasalontie 61B 00870 Helsinki (Finlande), cinquante parts sociales	50
Total cent parts sociales	100

Bertrange, le 19.10.2009. Signature.

Référence de publication: 2009138030/19.

(090166548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Service Automobile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8310 Capellen, 1B, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.960.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 15 septembre 2009 que:

- Monsieur Franco Urso, né le 16 février 1964 à Grevenmacher et demeurant à L-6834 Biwer, Buergaass 20 est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Thierry Hellers démissionnaire. Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009138028/16.

(090166113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Quadra Mainz BZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 120.170.

—
EXTRAIT

Sont à noter les changements suivants:

- l'adresse professionnelle du gérant John Cassin est désormais au:

14-16, rue Philippe II
L-2340 Luxembourg

- l'adresse professionnelle du "Geschäftsführer" Michael Astarita est désormais au:

399 Park Avenue, 7th floor
New York, NY 10022
Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009137988/19.

(090166071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Quadra Kaiserslautern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 120.172.

—
EXTRAIT

Sont à noter les changements suivants:

- l'adresse professionnelle du gérant John Cassin est désormais au:

14-16, rue Philippe II
L-2340 Luxembourg

- l'adresse professionnelle du "Geschäftsführer" Michael Astarita est désormais au:

399 Park Avenue, 7th floor
New York, NY 10022
Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009137987/19.

(090166066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Quadra Mainz Telekom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 120.169.

—
EXTRAIT

Sont à noter les changements suivants:

- l'adresse professionnelle du gérant John Cassin est désormais au:

14-16, rue Philippe II
L-2340 Luxembourg

- l'adresse professionnelle du "Geschäftsführer" Michael Astarita est désormais au:

399 Park Avenue, 7th floor
New York, NY 10022 Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009137989/18.

(090166073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Interoute Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.820.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique tenue le 29 avril 2009

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'actionnaire unique de la Société qui s'est tenue le 29 avril 2009, il a été décidé comme suit:

- De prendre acte de la démission de M. George Mushahwar comme gérant de la Société avec effet immédiat;
- De nommer Monsieur Yasser Zeineldin, résidant à Jumeirah Beach Résidence, Rimai 2, Dubai, Emirats-Arabes-Unis, comme gérant de la Société, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009137994/17.

(090166178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Quadra Hamburg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 120.768.

—
EXTRAIT

Sont à noter les changements suivants:

- l'adresse professionnelle du gérant John Cassin est désormais au:

14-16, rue Philippe II

L-2340 Luxembourg

- l'adresse professionnelle du "Geschäftsführer" Michael Astarita est désormais au:

399 Park Avenue, 7th floor

New York, NY 10022

Etats-Unis d'Amérique

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009137986/19.

(090166044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Quadra Mainz Volkspark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 120.171.

—
EXTRAIT

Sont à noter les changements suivants:

- l'adresse professionnelle du gérant John Cassin est désormais au:

14-16, rue Philippe II

L-2340 Luxembourg

- l'adresse professionnelle du "Geschäftsführer" Michael Astarita est désormais au:

399 Park Avenue, 7th floor

New York, NY 10022

Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009137990/19.

(090166077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

KWISTUM Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.710.

En date du 26 septembre 2009, l'associé Soriak GmbH & Co KG, avec siège social au 8, Südliche Münchner Str., 82031 Grünwald, Allemagne, a cédé 8 «Anteile» à Kiriak GmbH & Co KG, avec siège social au 8, Südliche Münchner Str., 82031 Grünwald, Allemagne, qui les acquiert.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- Soriak GmbH & Co KG, précité, détient 2.323 «Anteile»,
- Kiriak GmbH & Co KG, précité, détient 10.177 «Anteile».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138000/16.

(090166297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Quadra Stuttgart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 120.174.

EXTRAIT

Sont à noter les changements suivants:

- l'adresse professionnelle du gérant John Cassin est désormais au:

14-16, rue Philippe II

L-2340 Luxembourg

- l'adresse professionnelle du "Geschäftsführer" Michael Astarita est désormais au:

399 Park Avenue, 7th floor

New York, NY 10022

Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009137991/19.

(090166083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Bumper 2 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.973.

Extrait des résolutions de l'Associé unique prises en date du 9 octobre 2009

L'Associé unique de Bumper 2 S.A. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Xavier Borremans de sa fonction d'administrateur et ce avec effet au 9 octobre 2009;
- de nommer David Saigne, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, administrateur, avec effet au 9 octobre 2009 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

107028

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

David Saigne

Administrateur

Référence de publication: 2009137992/15.

(090166140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Platinum Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 99.045.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 28 octobre 2009 que:

1. Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

- Mme Joëlle Mamane
- Mme Marie-Laure Aflalo
- M. Philippe Aflalo

2. A été réélue au poste de commissaire aux comptes:

- Montbrun Révision Sarl, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le N° B 67.501, sise "Le Dôme", Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009138596/20.

(090167322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Transports Huberty S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-4831 Rodange, 325, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 18.182.

—
Extrait de résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 11 septembre 2009

Les actionnaires de la société TRANSPORTS HUBERTY S.A. réunis en Assemblée Générale ordinaire du 11 septembre 2009, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- Madame Liliane HUBERTY, employée privée, demeurant à L-4810 Rodange, 67a, rue du Clopp
- Monsieur Lucien HUBERTY, commerçant, demeurant à L-4843 Rodange, 53, rue Fontaine-Olière
- Monsieur Marc HUBERTY, commerçant, demeurant à L-4850 Rodange, 7, à la Siole

sont arrivés à échéance, décide de les renouveler pour une nouvelle période de cinq ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

D'autre part, le mandat de l'administrateur délégué de:

- Madame Liliane HUBERTY, employée privée, née le 25 août 1964 à Pétange, demeurant à L-4810 Rodange, 67a, rue du Clopp

est arrivé à échéance, décide de le renouveler pour une nouvelle période de cinq ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

De même, le mandat du commissaire aux comptes de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie,

étant arrivé à échéance, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de cinq ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Rodange, le 11 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009138597/28.

(090167370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

E.C.G. Domiciliation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 97.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009138557/10.

(090167204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Zentric s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 94.346.

EXTRAIT

Par le contrat de cession des parts du 22 novembre 2005, les 150 parts détenues par Monsieur Laurent Durst, employé privé, né à Algrange (France), le 5 juillet 1958, demeurant à L-3397 Roeser, 43, rue Alzingen ont été cédées à Monsieur Yves Deschenaux, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 4 février 1958, demeurant à L-1364 Luxembourg, 19, rue de Crécy, lequel comparant déclare être le seul associé de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Yves Deschenaux
Gérant unique

Référence de publication: 2009138590/16.

(090167168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Agence EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 5.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009138558/10.

(090167207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

LB Dame LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 77.200.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 129.546.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 15 octobre 2009 que:

- Monsieur Michael Denny, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 16 octobre 2009;
- Monsieur Rodolpho Amboss, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 16 octobre 2009;
- Monsieur Michael Tsoulies, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 16 octobre 2009;
- Monsieur Daniel Ehrmann, consultant, né le 14 mai 1970, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 600 Lexington Avenue, New York, NY 10022 (États-Unis d'Amérique) a été nommé Gérant de catégorie A de la Société à partir du 16 octobre 2009 pour une durée de deux années;
- Monsieur Gautier Beurnier, directeur, né le 29 avril 1971 à Paris XVI^{ème}, France ayant son adresse professionnelle au 47 rue de Monceau 75008 Paris, France a été nommé Gérant de catégorie A de la Société à partir du 16 octobre 2009 pour une durée de deux années;

- Monsieur Jeffrey Fitts, consultant, né le 25 juillet 1965, au New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 600 Lexington Avenue, New York, NY 10022 (Etats-Unis d'Amérique) a été nommé Gérant de catégorie B de la Société à partir du 16 octobre 2009 pour une durée de deux années.

Depuis le 16 octobre 2009, le Conseil de Gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Daniel Jason Ehrmann, prénommé.
- Monsieur Gautier Beurnier, prénommé

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Jeffrey Porter Fitts, prénommé

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Pour extrait conforme

LB Dame LP S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009138541/36.

(090167407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

LB Dame S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.151.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 15 octobre 2009 que:

- Monsieur Michael Denny, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 16 octobre 2009;

- Monsieur Rodolpho Amboss, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 16 octobre 2009;

- Monsieur Michael Tsoulies, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 16 octobre 2009;

- Monsieur Daniel Ehrmann, consultant, né le 14 mai 1970, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 600 Lexington Avenue, New York, NY 10022 (Etats-Unis d'Amérique) a été nommé Gérant de catégorie A de la Société à partir du 16 octobre 2009 pour une durée de deux années;

- Monsieur Gautier Beurnier, directeur, né le 29 avril 1971 à Paris XVI^{ème}, France ayant son adresse professionnelle au 47 rue de Monceau 75008 Paris, France a été nommé Gérant de catégorie A de la Société à partir du 16 octobre 2009 pour une durée de deux années;

- Monsieur Jeffrey Fitts, consultant, né le 25 juillet 1965, au New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 600 Lexington Avenue, New York, NY 10022 (Etats-Unis d'Amérique) a été nommé Gérant de catégorie B de la Société à partir du 16 octobre 2009 pour une durée de deux années.

Depuis le 16 octobre 2009, le Conseil de Gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Daniel Jason Ehrmann, prénommé.
- Monsieur Gautier Beurnier, prénommé

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Jeffrey Porter Fitts, prénommé

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Pour extrait conforme

LB Dame S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009138540/36.

(090167397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Eglux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 2, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 111.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009138542/10.

(090167191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Transports Emile WAGNER Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5813 Fentange, 10, rue Pierre Anen.
R.C.S. Luxembourg B 106.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009138549/10.

(090167192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Immojet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 100.151.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 22 octobre 2009.

- Les démissions de M. Jonathan BEGGIATO, de EXCELIANCE SA représenté par son administrateur unique M. Jonathan Beggato et de Jean-Marc ASSA en tant qu'administrateurs de la société ont été acceptées.
 - Monsieur Pierre SECULA, gérant de sociétés, demeurant à L-1260 Luxembourg, 1, rue Bonnevoie a été nommé aux fonctions d'administrateur unique de la société. Son mandat expirera lors de l'assemblée statutaire de 2013.
 - Le siège social de la société a été transféré à L-1260 Luxembourg, 1, rue Bonnevoie.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre SECULA.

Référence de publication: 2009138725/15.

(090167073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Alpha Factoring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 114.697.

Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 12 Octobre 2009

Les gérants de la Société ont décidé en date du 12 Octobre 2009, de transférer le siège de la Société du 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 1^{er} Octobre 2009.

Luxembourg, le 21 Octobre 2009.

Frederik Kuiper
Gérant

Référence de publication: 2009138723/13.

(090166815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Optimal Diversified Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 70.595.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 26 octobre 2009 à Luxembourg

Conseil d'Administration

Confirmation du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Michel Van Elk, Director and Head of Marketing and Sales, ING Investment Management (Europe) bv, The Hague, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

- Madame Maaïke van Meer, Head of Legal Services, ING Investment Management (Europe) bv, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

- Monsieur Jonathan Attack, Chief Financial and Risk Officer, ING Investment Management (Europe) bv, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

- Monsieur David Eckert, Chief Operating Officer, ING Investment Management (Europe) bv, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

- Monsieur Jan Straatman, Chief Investment Officer, ING Investment Management (Europe) bv, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

- Monsieur Maurice Harmon, Head of Legal, Compliance and Domiciliation, ING Investment Management Luxembourg, 3 rue Jean Piret, L-2965 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes pour l'exercice clos en 2010.

Réviseur

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7, parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbach pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Par délégation

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009138672/32.

(090167072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Aviation Leasing OpCo 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.397.

In the year two thousand nine, on the twentieth of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HSH Global Aircraft I S.à r.l., incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.642, here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on September 30th, 2009.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to enact the following:

- That "Aviation Leasing OpCo 7 S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem on June 13th, 2008 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1658 dated July 5th, 2008;

- That the share capital of the Company amounts to twenty thousand US Dollars (USD 20,000), represented by two hundred (200) shares with a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100) each;

- That the appearing party is the current sole shareholder of the Company;

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Change of the registered office of the Company to 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, with effect as of October 1st, 2009;

2. Subsequent amendment of article 2.1 of the Articles of Association of the Company;

3. Miscellaneous.

107033

First resolution

The sole shareholder decided to transfer the registered office of the Company from 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, to 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, with effect as of October 1st, 2009.

Second resolution

The sole shareholder decides furthermore to subsequently amend article 2.1 of the Articles of Association of the Company as follows:

" **Art. 2.1.** The registered office of the Company is established in Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg)."

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le vingt octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

HSH Global Aircraft I S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.642, ici représenté par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 30 septembre 2009.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que Aviation Leasing OpCo 7 S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem en date du 13 juin 2008 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1658 du 5 juillet 2008;

- Que le capital social de la Société s'élève à vingt mille US Dollars (20.000.- USD), représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent US Dollars (100.- EUR) chacune;

- Que la comparante est le seul et unique associé actuel de la Société.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 1^{er} octobre 2009;

2. Modification subséquente de l'article 2.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Première résolution

L'associé décide de transférer le siège social de la société du 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 1^{er} octobre 2009.

Deuxième résolution

L'associé décide également de modifier en conséquent l'article 2.1 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 2.1.** Le siège social de la Société est établi à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

107034

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 octobre 2009. LAC/2009/44540. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009137473/94.

(090166186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Delilah US Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.738.

In the year two thousand nine, on the twenty-second September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Delilah International S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" governed by the laws of Luxembourg with registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.735 and having a share capital of one hundred fourteen million one hundred fifteen thousand nine hundred United States Dollars (USD 114,115,900.-) (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Ms Elodie Duchêne, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 21 September 2009.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Delilah US Investments S.à r.l." a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.738 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 22 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1784 page 85613 on 15 September 2009 (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since that date.

The share capital of the Company is currently set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by 2,000,000 (two million) shares (parts sociales), with a par value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

The appearing party, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

- a) Decision to change the first financial year end date of the Company;
- b) Subsequent modification of Article 11-1 of the articles of incorporation of the Company ("Fiscal Year"); and
- c) Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to change the first financial year end date to 31 December 2010 instead of 31 December 2009.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the Article 11-1 of the Articles of the Company ("Fiscal Year"), so that it shall henceforth read as follows:

" **11.1. Fiscal year.** The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2010."

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Delilah International S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 147.735, ayant un capital social de cent quatorze millions cent quinze mille neuf cents dollars américains (USD 114.115.900,-) ("Associé Unique");

Ici représentée par Me Elodie Duchêne, Avocat à la Cour, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration établie le 21 septembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'Associé Unique d'une société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Delilah US Investments S. à r.l." une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.738 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1784 page 85613 le 15 septembre 2009 (ci-après désignée comme la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par deux millions (2.000.000) parts sociales d'une valeur d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

La partie comparante, dûment représentée comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

- a) Décision de changer la date de clôture du premier exercice social de la Société;
- b) Modification subséquente de l'article 11-1 des statuts de la Société ("Exercice Social"); et
- c) Divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de changer la date de clôture du premier exercice social de la Société au 31 décembre 2010 au lieu du 31 décembre 2009.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 11-1 des Statuts de la Société ("Exercice Social"), qui aura désormais la teneur suivante:

" **11.1. Exercice social.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: E. DUCHENE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 octobre 2009. Relation: LAC/2009/40728. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009137492/99.

(090166524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Secupar S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 122.519.

L'an deux mille neuf, le seize juillet

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme unipersonnelle "SECUPAR S.A.", ayant son siège social au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 122.519, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger en date du 24 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 740 du 28 avril 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Goerens, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, employée privée demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 150 actions représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de EUR 150.000), sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux directeurs et à l'auditeur statutaire;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Dixième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Jean-Paul Goerens.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration;

remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J-P. GOERENS, F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 juillet 2009. Relation: LAC/2009/28899. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009137517/61.

(090166717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Lala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 135.535.

Par décision prise par le Conseil d'Administration réuni en date du 15 octobre 2009 à 15.30 heures au siège social:

Madame Carine Agostini (employée privée, adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg) née le 27.04.1977 à Villerupt (France) est cooptée à la fonction d'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Alexis Kamarowsky et terminera le mandat de son prédécesseur à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.10.2009.

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009137742/16.

(090166741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Intercon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 57.747.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugements rendus en date du 15 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation des sociétés:

- la société INTERCON S.A., avec siège social à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, de fait inconnue à cette adresse.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Cecilia COUSQUER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, et ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 6 novembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Cécilia COUSQUER

Le liquidateur

Référence de publication: 2009137776/21.

(090166379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Hadafin Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place d'Argent.

R.C.S. Luxembourg B 55.318.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugements rendus en date du 15 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation des sociétés:

- la société HADAFIN EUROPE S.A., avec siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place d'Argent, de fait inconnue à cette adresse.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Cécilia COUSQUER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, et ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 6 novembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Cécilia COUSQUER

Le liquidateur

Référence de publication: 2009137781/22.

(090166378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Eural S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. Eural S.à r.l. Alimentation Import-Export).**

Siège social: L-5570 Remich, 35, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 13.988.

Im Jahre zweitausendneun, den sechzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Frau Jutta LAUER, Kauffrau, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 12. Juni 1973, wohnhaft in L-5447 Schwesingen, 10, rue Nationale,

hier vertreten durch Frau Sophie BATARDY, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie hievor erwähnt, dem amtierenden Notar erklärt, dass sie die einzige und alleinige Gesellschafterin (die "Alleingeschafterin") der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "EURAL S.à r.l. ALIMENTATION IMPORT-EXPORT", (die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-5570 Remich, 35, route de Stadtbredimus, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 13988, zu sein.

Die Gesellschaft wurde ursprünglich unter der Rechtsform einer Aktiengesellschaft, genannt "EURAL S.A. ALIMENTATION IMPORT-EXPORT", gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Tom METZLER, mit dem damaligen Amtssitz in Redange/Attert, am 7. Juli 1976, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 213 vom 6. Oktober 1976,

deren Rechtsform wurde umgewandelt in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Annahme ihrer aktuellen Bezeichnung gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Georges d'HUART, mit dem Amtssitz in Péttingen, am 31. Dezember 1982, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 47 vom 22. Februar 1983,

und eine komplette Neufassung der Statuten wurde beurkundet durch den amtierenden Notar am 16. Februar 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 580 vom 17. März 2009.

Welche Komparentin, durch ihre Bevollmächtigte, den amtierenden Notar ersucht folgende von ihr gefassten Beschlüsse, zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Alleingeschafterin beschließt die Gesellschaftsbezeichnung in "EURAL S.à r.l." umzubenennen und dementsprechend Artikel 1 der Satzungen abzuändern wie folgt:

" **Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "EURAL S.à r.l." („die Gesellschaft"), welche durch gegenwärtige Satzungen („die Statuten"), sowie durch die anwendbaren Gesetze und besonders durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften geregelt wird."

Zweiter Beschluss

Die Alleingeschafterin beschließt den Gesellschaftszweck zu erweitern und demgemäß Artikel 2 der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 2.** Die Gesellschaft kann jegliche kommerziellen Aktivitäten, welche im Einklang mit den Bestimmungen des Gesetzes vom 9. Juli 2004 über das Niederlassungsrecht sind, ausüben.

Gegenstand der Gesellschaft sind weiterhin die Erbringung von Dienstleistungen im Bereich der Reinigung einschließlich der Abfallentsorgung, der Pflege und der Instandhaltung von Gebäuden ("Facility Management").

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr achthundertfünfzig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aaufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der Komparentin, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: BATARDY - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2009. Relation GRE/2009/3883. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009137448/65.

(090166447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

ERP 4 HIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 90.220.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugements rendus en date du 15 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation des sociétés:

- la société ERP 4 HIRE S.A., avec siège social à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie, de fait inconnue à cette adresse.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Cécilia COUSQUER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, et ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 6 novembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Cécilia COUSQUER

Le liquidateur

Référence de publication: 2009137783/21.

(090166377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

GMH JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 123.684.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des résolutions prises
par les associés de la société en date du 8 octobre 2009*

Par les résolutions du 8 octobre 2009, les associés de la société ont décidé:

- que la clôture de la société à responsabilité limitée GMH JV S.à r.l., ayant son siège social à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, a été prononcée et que la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

- que les fonds restants dans la société seront utilisés pour régler les factures en suspens et que le solde bancaire ultérieur sera versé aux actionnaires.

- que le compte bancaire sera clôturé en finalité de tous les paiements.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009137775/21.

(090166770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Arco Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 81.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARCO HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009137762/12.

(090166026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

ProLogis Poland VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.116.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement située au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009137455/17.

(090166327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.